

Enquête sur les fermes de septembre 2011

Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Colombie-Britannique (nord de Peace River)



CONFIDENTIEL une fois rempli
 Cette enquête est menée en vertu de la *Loi sur la statistique*, Lois révisées du Canada (1985), ch. S-19. En vertu de la *Loi sur la statistique*, il est obligatoire de remplir le présent questionnaire.

La présente enquête vise à recueillir des renseignements sur les superficies et la production de vos cultures ainsi que sur vos superficies en foin et en pâturage.

La loi interdit à Statistique Canada de publier des statistiques recueillies au cours de cette enquête qui permettraient d'identifier une entreprise, une institution ou un particulier sans que ceux-ci en aient donné l'autorisation par écrit au préalable. Les données déclarées sur ce questionnaire resteront confidentielles, elles serviront exclusivement à des fins statistiques et elles seront publiées seulement de façon agrégée. Les dispositions de la *Loi sur la statistique* qui traitent des données confidentielles ne sont modifiées d'aucune façon par la *Loi sur l'accès à l'information* ou toute autre loi.

Statistique Canada tient à vous avertir que la transmission des renseignements par télécopieur ou autres modes électroniques peut poser un risque de divulgation. Toutefois, dès la réception du document, Statistique Canada offrira le niveau de protection garanti pour tous les renseignements recueillis aux termes de la *Loi sur la statistique*.

Réviser l'information sur l'étiquette. Si les renseignements sont erronés ou incomplets, veuillez faire les corrections nécessaires dans les espaces ci-dessous.

FRM				
	Nom de l'exploitation (s'il y a lieu)	Code régional		
NA 1				
	Nom de famille	Téléphone		
	Prénom et initiale			
ADR				
	R.N.	Case postale	Numéro et nom de la rue	
	Code postal	Bureau de poste (nom de la ville ou du village où le courrier est reçu)		
COU				
	Courriel (s'il y a lieu)			
NA 3				
	Nom de l'associé(e) (s'il y a lieu)	Téléphone		
NA 4				
	Nom de l'associé(e) (s'il y a lieu)	Téléphone		
SPA				
	Nom de la société par actions (s'il y a lieu)			

Les questions suivantes portent sur TOUTES LES SUPERFICIES EXPLOITÉES.

● **Inclure :** - les superficies louées des autres exploitations et les terres de la Couronne ou les terres publiques servant à l'agriculture.

● **Exclure :** - les superficies louées à d'autres exploitations.

SECTION A BLÉ D'HIVER ET SEIGLE D'AUTOMNE SEMÉS ET RÉCOLTÉS

1. Avez-vous semé du blé d'hiver ou du seigle d'automne à l'automne 2010?

Oui Non (ALLEZ À LA SECTION B.)

2. Quelles cultures avez-vous semées?

Blé d'hiver Seigle d'automne

(ALLEZ À LA PROCHAINE QUESTION.)

3. Dans le tableau ci-dessous, inscrivez votre superficie ensemencée et votre superficie récoltée ou que vous prévoyez récolter pour le grain. Inscrivez aussi le rendement ou la production totale que vous avez obtenu ou prévoyez obtenir.

Culture	Code	Superficie ensemencée	UDM		Code	Superficie récoltée pour le grain	Code	Rendement moyen	UDM (1 à 12 et 19) (voir bas de la page)
			ac	ha					
a. Blé d'hiver	106	<input type="text"/>	<input type="text" value="1"/>	<input type="text" value="2"/>	706	<input type="text"/>	306	<input type="text"/>	
b. Seigle d'automne	112	<input type="text"/>	<input type="text" value="1"/>	<input type="text" value="2"/>	712	<input type="text"/>	312	<input type="text"/>	
c. Total des superficies récoltées pour le grain (somme de 3a à 3b)			<input type="text" value="1"/>	<input type="text" value="2"/>					

(ALLEZ À LA SECTION B.)

SECTION B PRÉVISIONS D'ENSEMENCEMENT DU BLÉ D'HIVER ET SEIGLE D'AUTOMNE

1. Prévoyez-vous semer du blé d'hiver ou du seigle d'automne à l'automne 2011?

Oui Non (ALLEZ À LA SECTION C.)

2. Quelles cultures prévoyez-vous semer?

Blé d'hiver Seigle d'automne

(ALLEZ À LA PROCHAINE QUESTION.)

3. Quelle superficie prévoyez-vous ensemenecer?

Culture	Code	Superficie prévue	UDM	
			ac	ha
a. Blé d'hiver	206	<input type="text"/>	<input type="text" value="1"/>	<input type="text" value="2"/>
b. Seigle d'automne	212	<input type="text"/>	<input type="text" value="1"/>	<input type="text" value="2"/>

(ALLEZ À LA SECTION C.)

UNITÉ DE MESURE (UDM)

SUPERFICIE		RENDEMENT						PRODUCTION TOTALE	
		Boisseaux (BOIS.)	Kilogrammes (KG)	Tonnes métriques (TM)	Tonnes impériales (TI)	Livres (LB)	Quintaux (CWT)	BOIS.	19 - 1 (19)
1	ACRES	1	2	3	4	5	6	ACRES	19 - 2 (21)
2	HECTARES	7	8	9	10	11	12	HECTARES	19 - 3 (22)
									KG
									19 - 4 (20)
									LB
									19 - 5 (23)
									CWT
									19 - 6 (24)

SECTION C SUPERFICIE ENSEMENCÉE ET RÉCOLTÉE, ET RENDEMENT

1. Avez-vous fait des grandes cultures en 2011?

Oui 969

Non 969 (ALLEZ À LA SECTION D.)

2. Dans le tableau ci-dessous, inscrivez votre superficie ensemencée et votre superficie récoltée ou que vous prévoyez récolter (pour le grain). Inscrivez aussi le rendement ou la production totale que vous avez obtenu ou prévoyez obtenir.

Culture	Code	Superficie ensemencée	UDM		Code	Superficie récoltée/Superficie récoltée pour le grain	Code	Rendement moyen	UDM 1 à 12 et 19 (voir la page suivante)
			ac	ha					
a. Avoine	208	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2	708	<input type="checkbox"/>	308	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
b. Betteraves à sucre	232	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2	737	<input type="checkbox"/>	337	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
c. Blé blanc de printemps des prairies (inclure les variétés demi-naines mais exclure le blé tendre blanc de printemps)	278	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2	778	<input type="checkbox"/>	378	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
d. Blé roux de printemps des prairies (variétés demi-naines)	275	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2	775	<input type="checkbox"/>	375	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
e. Blé dur	204	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2	704	<input type="checkbox"/>	304	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
f. Blé dur roux de printemps	252	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2	752	<input type="checkbox"/>	352	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
g. Blé extra-fort de l'Ouest canadien (CWES) (utilité)	244	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2	744	<input type="checkbox"/>	344	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
h. Blé tendre blanc de printemps (exclure le blé blanc de printemps des prairies)	207	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2	707	<input type="checkbox"/>	307	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
i. Blé de printemps, autre (variétés non licenciées, incluant le blé Grandin)	287	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2	787	<input type="checkbox"/>	387	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
j. Canola	215	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2	715	<input type="checkbox"/>	315	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
k. Carthame	239	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2	739	<input type="checkbox"/>	339	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
l. Céréales mélangées (deux céréales ou plus semées ensemble)	213	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2	713	<input type="checkbox"/>	313	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
m. Féveroles (faba / fava beans, gouergane)	235	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2	735	<input type="checkbox"/>	335	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
n. Graines de bourrache	273	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2	773	<input type="checkbox"/>	373	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
o. Graines de carvi	271	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2	771	<input type="checkbox"/>	371	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
p. Graines de coriandre	272	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2	772	<input type="checkbox"/>	372	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
q. Graines de l'alpiste des Canaries régulières	284	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2	784	<input type="checkbox"/>	384	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
r. Graines de l'alpiste des Canaries sans poils (Canario)	283	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2	783	<input type="checkbox"/>	383	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
s. Graines de moutarde - BRUNES	254	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2	754	<input type="checkbox"/>	354	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
t. Graines de moutarde - JAUNES	251	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2	751	<input type="checkbox"/>	351	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
u. Graines de moutarde - ORIENTALES	253	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2	753	<input type="checkbox"/>	353	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
v. Graines de moutarde - AUTRES ET INCONNUES	240	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2	740	<input type="checkbox"/>	340	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
w. Graines de tournesol (inclure le sunola et les autres variétés naines)	230	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2	730	<input type="checkbox"/>	330	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
x. Haricots secs canneberge (Cranberry, Romano)	257	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2	757	<input type="checkbox"/>	357	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
y. Haricots secs Great Northern	263	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2	763	<input type="checkbox"/>	363	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
z. Haricots secs noirs (Black Turtle, Preto)	246	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2	746	<input type="checkbox"/>	346	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
aa. Haricots secs Pinto	265	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2	765	<input type="checkbox"/>	365	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
ab. Haricots secs rognons rouge foncé	262	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2	762	<input type="checkbox"/>	362	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
ac. Haricots secs rognons rouge pâle	264	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2	764	<input type="checkbox"/>	364	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
ad. Haricots secs ronds blancs Navy (Pea Beans)	229	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2	729	<input type="checkbox"/>	329	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
ae. Haricots secs rouges petits (mexicains rouges)	266	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2	766	<input type="checkbox"/>	366	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
af. Haricots secs, autres et inconnus	267	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2	767	<input type="checkbox"/>	367	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
ag. Lentilles - GROSSES VERTES	036	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2	725	<input type="checkbox"/>	325	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
ah. Lentilles - PETITES VERTES	038	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2	727	<input type="checkbox"/>	327	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
ai. Lentilles - ROUGES	268	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2	768	<input type="checkbox"/>	368	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
aj. Lentilles - AUTRES ET INCONNUES	040	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2	732	<input type="checkbox"/>	332	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

SECTION C SUPERFICIE ENSEMENCÉE ET RÉCOLTÉE, ET RENDEMENT (suite)

2. Dans le tableau ci-dessous, inscrivez votre superficie ensemencée et votre superficie récoltée ou que vous prévoyez récolter (pour le grain). Inscrivez aussi le rendement ou la production totale que vous avez obtenu ou prévoyez obtenir. - suite

Culture	Code	Superficie ensemencée	UDM		Code	Superficie récoltée/Superficie récoltée pour le grain	Code	Rendement moyen	UDM 1 à 12 et 19 (voir ci-dessous)	
			ac	ha						
ak. Lin	214	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	714	<input type="checkbox"/>	314	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
al. Linola (solin)	238	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	738	<input type="checkbox"/>	308	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
am. Maïs fourrager	217	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	717	<input type="checkbox"/>	317	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3. Quel est le taux d'humidité du maïs fourrager récolté ou à être récolté?							45,0 à 90,0 %	977	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
an. Maïs-grain (inclure le maïs de semence et exclure le maïs sucré)	216	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	716	<input type="checkbox"/>	316	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
ao. Orge	209	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	709	<input type="checkbox"/>	309	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
ap. Pois chiches Desi	269	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	769	<input type="checkbox"/>	369	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
aq. Pois chiches Kabuli	277	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	777	<input type="checkbox"/>	377	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
ar. Pois chiches, autres et inconnus	279	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	779	<input type="checkbox"/>	379	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
as. Pois secs de grande culture - JAUNES	042	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	719	<input type="checkbox"/>	319	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
at. Pois secs de grande culture - VERTS	044	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	721	<input type="checkbox"/>	321	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
au. Pois secs de grande culture - AUTRES ET INCONNUS	046	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	722	<input type="checkbox"/>	322	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
av. Pommes de terre	218	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	718	<input type="checkbox"/>	318	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
aw. Sarrasin	226	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	726	<input type="checkbox"/>	326	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
ax. Seigle de printemps	210	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	710	<input type="checkbox"/>	310	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
ay. Soya	228	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	728	<input type="checkbox"/>	328	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
az. Triticale	248	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	748	<input type="checkbox"/>	348	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
ba. Autres grandes cultures (inscrire dans les commentaires)	225	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2						
bb. Total des superficies ensemencées (somme de 2a à 2ba)		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2						

(ALLEZ À LA SECTION D.)

UNITÉ DE MESURE (UDM)

SUPERFICIE		RENDEMENT						PRODUCTION TOTALE	
		Boisseaux (BOIS.)	Kilogrammes (KG)	Tonnes métriques (TM)	Tonnes impériales (TI)	Livres (LB)	Quintaux (CWT)	BOIS.	
1	ACRES	1	2	3	4	5	6	ACRES	19 - 1 (19)
								TM	19 - 2 (21)
								TI	19 - 3 (22)
2	HECTARES	7	8	9	10	11	12	HECTARES	19 - 4 (20)
								KG	19 - 5 (23)
								CWT	19 - 6 (24)

SECTION D FOIN ET SEMENCES DE PLANTES FOURRAGÈRES

● Luzerne et mélanges de luzerne

Inclure : Luzerne et luzerne semée avec des variétés de trèfle, de lotier, de brome, de fléole des prés (mil), de dactyle pelotonné, d'alpiste roseau, de ray-grass, de féтуque, de sorgho-soudan et de blé fourrager.

Exclure : Toute superficie de plantes fourragères récoltées ou à être récoltées pour la semence à des fins commerciales, les superficies en sous-semis et les grandes cultures récoltées ou à être récoltées à l'état vert et qui serviront à nourrir les animaux.

● Autres sortes de foin

Inclure : Variétés de trèfle, de lotier, de brome, de fléole des prés (mil), de dactyle pelotonné, d'alpiste roseau, de ray-grass, de féтуque, de sorgho-soudan et de blé fourrager.

Exclure : Luzerne et mélanges de luzerne, toute superficie de plantes fourragères récoltées ou à être récoltées pour la semence à des fins commerciales et les grandes cultures récoltées ou à être récoltées à l'état vert et qui serviront à nourrir les animaux.

● Semences de plantes fourragères

Inclure : Toute superficie de plantes fourragères récoltées ou à être récoltées pour la semence à des fins commerciales. Elles comprennent la luzerne et les mélanges de luzerne, des variétés de trèfle, de lotier, de brome, de fléole des prés (mil), de dactyle pelotonné, d'alpiste roseau, de ray-grass, de féтуque, de sorgho-soudan et de blé fourrager.

Exclure : Les plantes fourragères récoltées ou à être récoltées pour le foin ou qui seront utilisées pour le pâturage.

1. Avez-vous de la luzerne, du foin ou des semences de plantes fourragères en 2011?

Oui Non (ALLEZ À LA SECTION E.)

2. Quelles cultures avez-vous?

Luzerne et mélanges de luzerne
(ALLEZ À LA QUESTION 3.)

Autres sortes de foin
(ALLEZ À LA QUESTION 11.)

Semences de plantes fourragères
(ALLEZ À LA QUESTION 19.)

LUZERNE ET MÉLANGES DE LUZERNE

3. Quelle est votre superficie totale de luzerne et mélanges de luzerne? (Exclure les superficies en sous-semis.)

Culture	Code	Superficie totale	UDM	
Luzerne et mélanges de luzerne	249		ac	ha

(ALLEZ À LA QUESTION 4.)

4. De cette superficie totale de luzerne et mélanges de luzerne, quelle superficie avez-vous récoltée ou prévoyez-vous récolter cette année? (Ne comptez les différentes coupes d'une même superficie qu'une seule fois.)

Culture	Code	Superficie récoltée	UDM	
Luzerne et mélanges de luzerne	749		ac	ha

(ALLEZ À LA QUESTION 5.)

Les questions suivantes portent sur la production de LUZERNE ET MÉLANGES DE LUZERNE.

- Inclure : - La première et toutes les récoltes consécutives de la même superficie de luzerne et mélanges de luzerne de cette année.

5. Avez-vous coupé de votre luzerne et mélanges de luzerne en foin sec?

Oui Non (ALLEZ À LA QUESTION 9.)

6. Quel rendement ou production totale avez-vous obtenu ou prévoyez-vous obtenir de luzerne et mélanges de luzerne en foin sec?

Culture	Code	Production en foin sec	UDM (voir tableau ci-bas)	
Production totale de luzerne et mélanges de luzerne en foin sec	250			

(SI UNE VALEUR EST OBTENUE, PASSEZ À LA QUESTION 9, SINON PASSEZ À LA QUESTION 7)

UNITÉ DE MESURE (UDM)

	SUPERFICIE	RENDEMENT				PRODUCTION TOTALE	
		Kilogrammes (KG)	Tonnes métriques (TM)	Tonnes impériales (TI)	Livres (LB)	TM	TI
1	ACRES	1	2	3	4	19 - 2 (21)	19 - 3 (22)
						19 - 4 (20)	19 - 5 (23)
2	HECTARES	5	6	7	8	19 - 4 (20)	19 - 5 (23)
						19 - 2 (21)	19 - 3 (22)

SECTION D FOIN ET SEMENCES DE PLANTES FOURRAGÈRES (suite)

7. Avez-vous coupé de votre luzerne et mélanges de luzerne en foin sec sous forme de balles?

Oui Non (ALLEZ À LA QUESTION 8.)

Production en foin sec sous forme de balles (inclure rondes et carrées)

Type de balles	Nombre de balles	Poids des balles	UDM	
1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> LB	<input type="checkbox"/> KG
2	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> LB	<input type="checkbox"/> KG
3	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> LB	<input type="checkbox"/> KG
4	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> LB	<input type="checkbox"/> KG
5	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> LB	<input type="checkbox"/> KG
6	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> LB	<input type="checkbox"/> KG

(ALLEZ À LA QUESTION 8.)

8. Avez-vous fait une autre forme de production de luzerne et mélanges de luzerne en foin sec?

Oui Non (ALLEZ À LA QUESTION 9.)

Autres formes de production en foin sec (inclure remorques de foin et tas de foin)

Autre forme	Poids	UDM			
1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> TM	<input type="checkbox"/> TI	<input type="checkbox"/> KG	<input type="checkbox"/> LB
2	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> TM	<input type="checkbox"/> TI	<input type="checkbox"/> KG	<input type="checkbox"/> LB

Culture	Code	Production en foin sec	UDM
Production totale de luzerne et mélanges de luzerne en foin sec (somme des questions 7-3)	250	<input type="checkbox"/>	TI

(ALLEZ À LA QUESTION 9.)

9. Avez-vous coupé de votre luzerne et mélanges de luzerne pour l'ensilage?

Oui Non (ALLEZ À LA PROCHAINE CULTURE À LA QUESTION 2. SI C'EST LA DERNIÈRE CULTURE, ALLEZ À LA SECTION E.)

10. Quel rendement ou production totale avez-vous obtenu ou prévoyez-vous obtenir de luzerne et mélanges de luzerne en ensilage?

Culture	Code	Production en ensilage	UDM (voir tableau ci-bas)
Production totale de luzerne et mélanges de luzerne en ensilage	255	<input type="checkbox"/>	

(ALLEZ À LA PROCHAINE CULTURE À LA QUESTION 2. SI C'EST LA DERNIÈRE CULTURE, ALLEZ À LA SECTION E.)

AUTRES SORTES DE FOIN

11. Quelle est votre superficie totale des autres sortes de foin? (Exclure les superficies en sous-semis.)

Culture	Code	Superficie totale	UDM	
Autres sortes de foin	256	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> ac	<input type="checkbox"/> ha

(ALLEZ À LA QUESTION 12.)

12. De cette superficie totale des autres sortes de foin, quelle superficie avez-vous récoltée ou prévoyez-vous récolter cette année? (Ne comptez les différentes coupes d'une même superficie qu'une seule fois.)

Culture	Code	Superficie récoltée	UDM	
Autres sortes de foin	756	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> ac	<input type="checkbox"/> ha

(ALLEZ À LA QUESTION 13.)

UNITÉ DE MESURE (UDM)

SUPERFICIE		RENDEMENT				PRODUCTION TOTALE	
		Kilogrammes (KG)	Tonnes métriques (TM)	Tonnes impériales (TI)	Livres (LB)	TM	19 - 2 (21)
1	ACRES	1	2	3	4	TI	19 - 3 (22)
						KG	19 - 4 (20)
2	HECTARES	5	6	7	8	LB	19 - 5 (23)

SECTION D FOIN ET SEMENCES DE PLANTES FOURRAGÈRES (suite)

Les questions suivantes portent sur la production des AUTRES SORTES DE FOIN.

- **Inclure** : - La première et toutes les récoltes consécutives de la même superficie des autres sortes de foin de cette année.

13. Avez-vous coupé de vos autres sortes de foin en foin sec?

Oui Non (ALLEZ À LA QUESTION 17.)

14. Quel rendement ou production totale avez-vous obtenu ou prévoyez-vous obtenir des autres sortes de foin en foin sec?

Culture	Code	Production en foin sec	UDM (voir tableau ci-bas)
Production totale des autres sortes de foin en foin sec	258	●	

(SI UNE VALEUR EST OBTENUE, PASSEZ À LA QUESTION 17, SINON PASSEZ À LA QUESTION 15)

15. Avez-vous coupé de vos autres sortes de foin en foin sec sous forme de balles?

Oui Non (ALLEZ À LA QUESTION 16.)

Production en foin sec sous forme de balles (inclure rondes et carrées)

Type de balles	Nombre de balles	Poids des balles	UDM	
1	●	●	● LB	● KG
2	●	●	● LB	● KG
3	●	●	● LB	● KG
4	●	●	● LB	● KG
5	●	●	● LB	● KG
6	●	●	● LB	● KG

(ALLEZ À LA QUESTION 16.)

16. Avez-vous fait une autre forme de production des autres sortes de foin en foin sec?

Oui Non (ALLEZ À LA QUESTION 17.)

Autres formes de production en foin sec (inclure remorques de foin et tas de foin)

Autre forme	Poids	UDM			
1	●	● TM	● TI	● KG	● LB
2	●	● TM	● TI	● KG	● LB

Culture	Code	Production en foin sec	UDM
Production totale des autres sortes de foin en foin sec (somme des questions 15+16)	258	●	TI

(ALLEZ À LA QUESTION 17.)

UNITÉ DE MESURE (UDM)

SUPERFICIE		RENDEMENT				PRODUCTION TOTALE	
		Kilogrammes (KG)	Tonnes métriques (TM)	Tonnes impériales (TI)	Livres (LB)	TM	19 - 2 (21)
1	ACRES	1	2	3	4	TI	19 - 3 (22)
						KG	19 - 4 (20)
2	HECTARES	5	6	7	8	LB	19 - 5 (23)

SECTION D FOIN ET SEMENCES DE PLANTES FOURRAGÈRES (suite)

17. Avez-vous coupé de vos autres sortes de foin pour l'ensilage?

Oui

Non

(ALLEZ À LA PROCHAINE CULTURE À LA QUESTION 2. SI C'EST LA DERNIÈRE CULTURE, ALLEZ À LA SECTION E.)

18. Quel rendement ou production totale avez-vous obtenu ou prévoyez-vous obtenir des autres sortes de foin en ensilage?

Culture	Code	Production en ensilage	UDM (voir tableau ci-bas)
Production totale des autres sortes de foin en ensilage	270		

(ALLEZ À LA PROCHAINE CULTURE À LA QUESTION 2. SI C'EST LA DERNIÈRE CULTURE, ALLEZ À LA SECTION E.)

SEMENCES DE PLANTES FOURRAGÈRES

19. Quelle est votre superficie totale de semences de plantes fourragères? (Exclure les superficies en sous-semis.)

Culture	Code	Superficie totale	UDM
Semences de plantes fourragères	247		ac ha

(ALLEZ À LA PROCHAINE QUESTION.)

20.

Total des superficies de foin et de semences de plantes fourragères (somme de D3 + D11 + D19)			UDM
			ac ha

(ALLEZ À LA SECTION E.)

UNITÉ DE MESURE (UDM)

SUPERFICIE		RENDEMENT				PRODUCTION TOTALE	
		Kilogrammes (KG)	Tonnes métriques (TM)	Tonnes impériales (TI)	Livres (LB)	TM	19 - 2 (21)
1	ACRES	1	2	3	4	TI	19 - 3 (22)
						KG	19 - 4 (20)
2	HECTARES	5	6	7	8	LB	19 - 5 (23)

SECTION E

AUTRES SUPERFICIES

● Terre en jachère :

Terre qui ne sera pas cultivée pendant l'année, mais dont certains travaux peuvent être effectués pour conserver l'humidité dans le sol ainsi que pour contrôler les mauvaises herbes.

- Inclure :**
- Jachère chimique : jachère où l'on fait des traitements herbicides sans travailler le sol;
 - Les superficies des cultures d'automne détruites par le gel qui ne seront pas réensemencées avec une autre culture;
 - Les superficies des cultures d'automne qui ont été enfouies mais qui n'ont pas été réensemencées;
 - Terre en repos : terre améliorée qui a été cultivée, utilisée pour le pâturage ou à des fins agricoles l'an passé, mais ne sera pas cultivée cette année.

● Terre pour le pâturage ou le pacage :

Terre qui est utilisée pour le pâturage ou le pacage, les pâturages naturels, le foin sauvage, les grandes prairies et les boisés pouvant servir au pacage ou à l'alimentation du bétail.

- Exclure :**
- Les superficies qui seront récoltées pour le foin, l'ensilage ou les semences de plantes fourragères;
 - Les pâturages communautaires, les superficies d'une association coopérative de pacage ou les réserves de pacage.

Si un champ est utilisé dans la même année pour la récolte du foin et comme pâturage, comptez la superficie de ce champ seulement une fois comme un champ de foin.

● Autres terres :

- La superficie occupée par la ferme : les bâtiments et la cour de la ferme, les potagers et les chemins;
- Nouvelles terres enfouies : terres qui ont été défrichées et préparées pour la culture mais sur lesquelles aucune récolte n'a été faite;
- Les terres incultes, terres à bois, terres déboisées, les bourniers, les marécages ou les marais et les bassins d'irrigation;
- Fruits et légumes, champignons, érablières, arbres de Noël et gazon.

En 2011, quelle est votre superficie totale des terres en jachère, des terres pour le pâturage ou le pacage et des autres terres?

Utilisation des terres	Code	Superficie totale	UDM	
			ac	ha
1. Terre en jachère	219		1	2
2. Terre pour le pâturage ou le pacage	222		1	2
3. Autres terres	241		1	2
4. Total des autres superficies (somme de E1 à E3)			1	2

(ALLEZ À LA SECTION F.)

SECTION F

SUPERFICIE TOTALE DE LA FERME

Quelle est la superficie totale de la ferme en 2011?

Utilisation des terres	Code	Superficie totale	UDM	
			ac	ha
1. Superficie totale de la ferme			1	2
2. Somme de A3c + C2bb + D20 + E4	201		1	2
3. Différence de F1 et F2 (F1-F2) Si la différence est substantielle, veuillez expliquer dans les commentaires.			1	2

(ALLEZ À LA SECTION G.)

SECTION G RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Confidentialité

Vos réponses sont confidentielles.

La loi interdit à Statistique Canada de divulguer toute information recueillie qui pourrait dévoiler l'identité d'une personne, d'une entreprise ou d'un organisme sans leur permission ou sans en être autorisé par la *Loi sur la statistique*. Les dispositions de confidentialité de la *Loi sur la statistique* ne sont pas touchées par la *Loi sur l'accès à l'information* ou toute autre loi. Ainsi, par exemple, l'Agence du revenu du Canada ne peut pas accéder à des données d'enquête identifiables de Statistique Canada.

Les données de cette enquête serviront uniquement à des fins statistiques et seront publiées sous forme agrégée seulement.

Couplages d'enregistrements

Dans le but d'améliorer les données de la présente enquête, Statistique Canada pourrait combiner les renseignements de cette enquête avec ceux provenant d'autres enquêtes ou de données administratives.

Ententes de partage de données

Afin d'éviter tout doublement d'enquêtes, Statistique Canada a conclu des ententes de partage de renseignements avec des organismes statistiques provinciaux, qui doivent garder les données confidentielles et les utiliser uniquement à des fins statistiques. Statistique Canada communiquera les données de la présente enquête seulement aux organismes ayant démontré qu'ils avaient besoin de les utiliser.

L'article 11 de la *Loi sur la statistique* prévoit le partage de renseignements avec des organismes statistiques provinciaux qui satisfont à certaines conditions. Ces organismes doivent posséder l'autorisation légale de recueillir les mêmes renseignements, sur une base obligatoire, et les lois en vigueur doivent contenir essentiellement les mêmes dispositions que la *Loi sur la statistique* en ce qui concerne la confidentialité et les sanctions imposées en cas de divulgation de renseignements confidentiels. Comme ces organismes possèdent l'autorisation légale d'obliger les entreprises à fournir les mêmes renseignements, on ne demande pas le consentement des exploitations agricoles et celles-ci ne peuvent s'opposer au partage de leurs données.

Pour la présente enquête, des ententes en vertu de l'article 11 ont été conclues avec les organismes statistiques provinciaux du Manitoba, de la Saskatchewan, l'Alberta et de la Colombie-Britannique.

Les données partagées seront limitées à celles des exploitations agricoles situées dans la province en question.

L'article 12 de la *Loi sur la statistique* prévoit le partage de renseignements avec des organismes gouvernementaux fédéraux ou provinciaux. En vertu de cet article, vous pouvez refuser de partager vos renseignements avec l'un ou l'autre de ces organismes en écrivant une lettre d'opposition au statisticien en chef et en la retournant à l'adresse ci-dessous. Veuillez préciser le nom de l'enquête et les organismes avec lesquels vous ne voulez pas partager vos données.

Statistique Canada
Statisticien en chef
Édifice R. H. Coats, 26e étage, section 7
100 promenade Tunney's Pasture
Ottawa, Ontario K1A 0T6

Pour la présente enquête, des ententes en vertu de l'article 12 ont été conclues avec le Manitoba Department of Agriculture, Food and Rural Initiatives, le Saskatchewan Ministry of Agriculture et le British Columbia Ministry of Agriculture and Lands.

Dans le cas des ententes conclues avec des organismes gouvernementaux provinciaux, les données partagées seront limitées à celles des exploitations agricoles situées dans la province en question.

COMMENTAIRES :